

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001](#) | [Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite_001-11-chem](#) | [XVIe Item\[photocopie\]](#) | [Pénalités au XVIe siècle.](#)

[photocopie] | Pénalités au XVIe siècle.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0184

SourceBoite_001-11-chem | XVIe

LangueFrançais

TypePhotocopie

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Vol de toile dans les prairies. — Galères, fouet ou fleur de lis.

Vol dans les maisons royales. — Fouet ou galères.

Vol de récoltes. — Carcan et bannissement.

Fratricide. — Poing coupé, roué vif sur la roue.

Vol de saintes hosties, pour mauvais usage. — Brûlé vif.

Empoisonnement de bestiaux. — Galères.

Femme qui tue son mari. — Poing coupé, brûlée vive, cendres jetées au vent, et ses complices à la roue.

Mari qui tue sa femme. — Roué vif.

Viol bien établi. — Peine de mort.

Incendie bien prouvé. — Peine de mort.

Tel était alors le terrible ensemble des pénalités prononcées. Quelquefois, pour adoucir les tortures de la roue et du feu, le *retentum curiæ* portait :

Après que le condamné aura senti tous les coups vif, il sera secrètement étranglé à l'entrée de la nuit.

Ou bien : *Ledit X... sera secrètement étranglé à un poteau planté au bûcher, avant d'y mettre le feu.*

Les almanachs attirent sur leur contenu l'attention élevée du Parlement. « Le 5 mars 1503, la » cour, veue la requeste, fait défenses à Jehan Bois- » sier, vendeur de livres, à peine de prison et » d'amende arbitraire, de ne vendre aucuns arme- » natz, faits par maistre Guillaume Le Cop, docteur



